



# La Table pour la récupération hors foyer

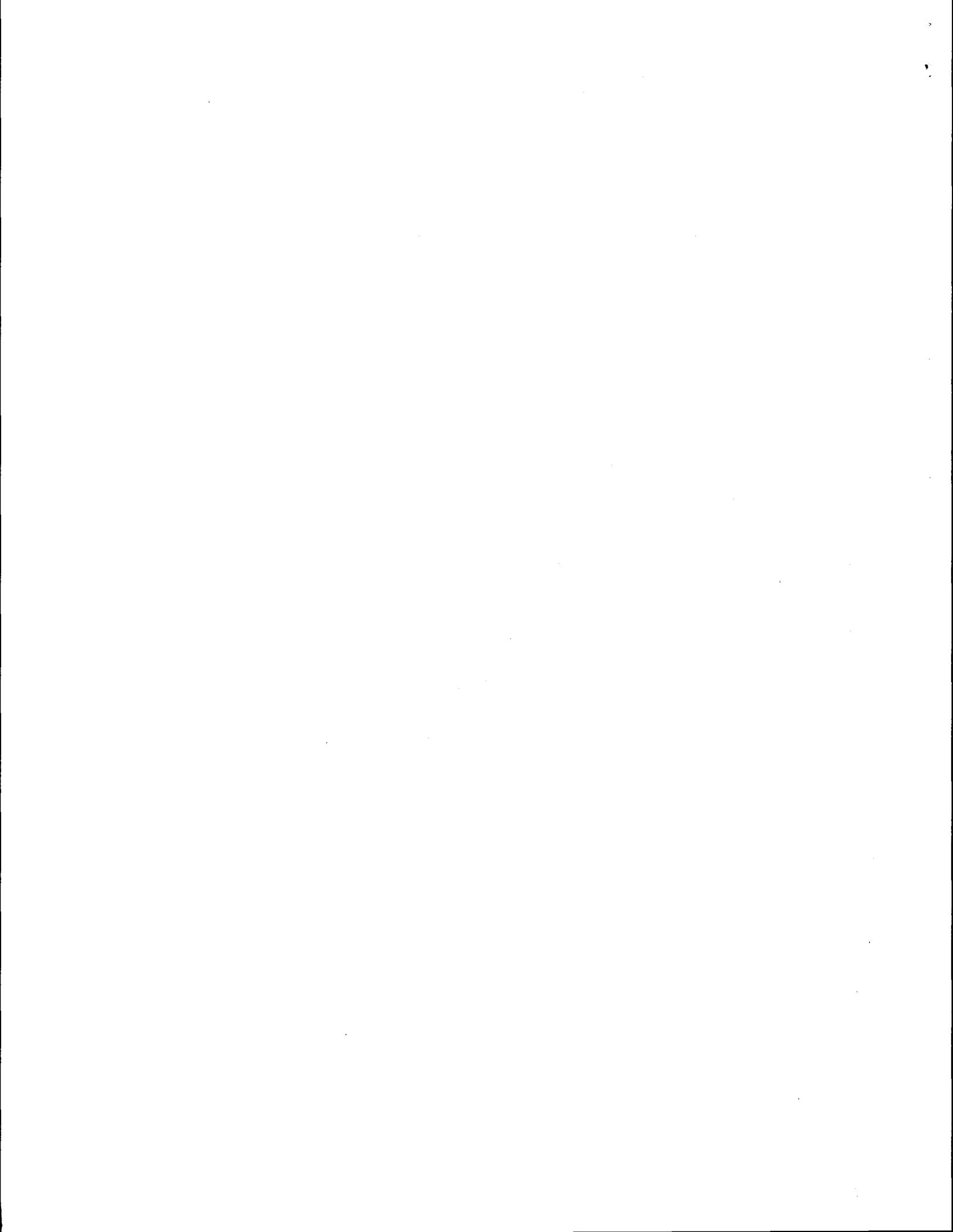
Mémoire déposé à la

Commission des transports et de l'environnement

dans le cadre de la

Consultation générale sur la gestion des  
matières résiduelles au Québec

Février 2008





## SOMMAIRE

La Table pour la récupération hors foyer (la Table) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'initier, de développer et de mettre en oeuvre des programmes à grande échelle de collecte sélective pour la récupération hors foyer des contenants de boissons et autres matières recyclables. Ses membres, des partenaires des secteurs privé, public et associatif, ont développé un programme triennal de financement de la récupération des matières recyclables hors foyer pour lequel près de 6 millions de dollars sont déjà assurés, sous forme de contributions volontaires. Les principaux secteurs visés par les programmes sont les aires publiques municipales ainsi que les restaurants, bars et hôtels.

Les membres de la Table sont d'avis qu'en matière de récupération des matières recyclables à domicile, nous avons déjà en place au Québec avec la collecte sélective, un système simple, pratique, efficace sur les plans opérationnel, environnemental et économique, en plus d'être performant. En 2007, 97% de la population du Québec est desservi par une collecte sélective porte-à-porte des matières recyclables. Et de plus en plus, les équipements fournis aux citoyens sont mieux adaptés aux besoins et aux quantités de matières recyclables à récupérer. Des petits bacs ouverts de 64 litres utilisés en grands nombres pendant plus d'une décennie, nous voilà maintenant à l'ère du bac roulant de 360 litres, offert par un très grand nombre de municipalités à leurs citoyens.

La collecte sélective municipale permettait en 2006 la récupération et la valorisation de 530 000 tonnes de matières recyclables. À domicile, le taux de récupération des contenants de boissons à remplissage unique non consignés atteint déjà 67%, toutes catégories confondues. Aucune donnée fiable n'est disponible en ce qui a trait au taux de récupération hors foyer.





Quoiqu'il en soit, de plus en plus les citoyens se déplacent et consomment à l'extérieur de leur domicile. Et dans ces situations, les résultats de projets pilotes réalisés en 2006 nous ont démontré concrètement que la collecte sélective, lorsque implantée minutieusement hors foyer, est efficace et permet de rencontrer les objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Les membres de la Table souhaitent poursuivre leurs efforts et se consacrer à l'optimisation des performances de récupération de toutes les matières recyclables consommées hors foyer par le biais de la collecte sélective. Pour y arriver, ils recommandent :

1. De ne pas modifier le cadre législatif actuel concernant les matières recyclables, puisque plusieurs mesures aux impacts et retombées très importants ont été adoptées ou sont entrées en vigueur récemment. Cette recommandation implique notamment de ne pas ajouter de produits à la liste des produits assujettis à une consigne. Cette stabilité est une condition aux engagements des membres de la Table.
2. De mettre en place un système de gestion de l'information produisant des données de référence fiables et à jour.

Enfin, par cette initiative de consultation, les membres de la Commission des transports et de l'environnement *souhaitent que le rapport qu'ils entendent déposer avant l'été 2008 constitue une des pièces maîtresses d'une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles au Québec* (document de consultation, mot du président et du vice-président de la Commission)

Les membres de la Table pour la récupération hors foyer, pour leur part, sont résolument engagés dans la réussite de leurs projets. Ils encouragent le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs à utiliser au meilleur escient le fruit de leurs expériences et connaissances. En tant qu'acteurs de premier plan, les membres de la Table souhaitent donc être mis à contribution tout au long du processus d'élaboration de cette nouvelle Politique.





## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE .....	iii
TABLE DES MATIÈRES .....	v
PRÉSENTATION .....	1
1. CADRE DE RÉFÉRENCE .....	3
1.1 La collecte sélective à domicile .....	3
1.2 La collecte sélective hors foyer .....	6
2. RECOMMANDATIONS ET ATTENTES .....	9
2.1 Une stabilité législative jusqu'en 2011 .....	9
2.2 Des données de référence fiables et à jour .....	11
2.3 Collaboration lors de l'élaboration du projet de politique 2009-2019 .....	14
CONCLUSION .....	15
ANNEXE 1: Membres et contributions	
ANNEXE 2: Résumé des trois volets du programme	
ANNEXE 3: Résumé des résultats des projets pilotes réalisés en 2006	







## PRÉSENTATION

La Table pour la récupération hors foyer (la Table) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'initier, de développer et de mettre en oeuvre des programmes à grande échelle de collecte sélective pour la récupération hors foyer des contenants de boissons et autres matières recyclables.

### Principes directeurs

- À l'extérieur des foyers, les services de récupération sont inadéquats et, en conséquence, les matières recyclables (toutes catégories confondues) n'y sont pas récupérées pour être recyclées de façon optimale.
- La récupération hors foyer doit être envisagée à partir de l'approche inclusive de la collecte sélective puisqu'elle permet de récupérer TOUS les types de contenants et autres matières recyclables, contrairement à la consigne qui s'applique à quelques catégories de produits.
- La collecte sélective, implantée à l'extérieur des foyers et dans de bonnes conditions, fournira les meilleurs résultats en terme de quantités récupérées. Avec un potentiel de quelques 40 000 tonnes de matières récupérées dans les aires publiques municipales et les hôtels, bars et restaurants, c'est le système qui permet d'anticiper les impacts positifs les plus importants sur la performance de ces secteurs d'activités en regard de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Les membres de la Table, des partenaires des secteurs privé, public et associatif, ont initié et mis en oeuvre un programme triennal de financement de la récupération des matières recyclables hors foyer pour lequel près de 6 millions de dollars sont déjà assurés, sous forme de contributions volontaires (voir liste des membres à l'annexe 1). Les principaux secteurs visés par les programmes sont les aires publiques municipales ainsi que les restaurants, bars et hôtels (voir résumé du Programme en annexe 2).





Soutenu par des ententes de partenariat signées avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec pour la mise en œuvre des volets dédiés au secteur municipal, le programme de la Table permettra l'implantation rapide d'équipements de récupération dans les parcs, en bordure de rues ou de pistes cyclables, dans les centres de loisir, arénas et autres lieux publics municipaux.

Les volets du programme dédiés au secteur d'activités des hôtels, bars et restaurants, proposent deux possibilités. Dans les cas où la récupération des matières recyclables peut se faire sur la route de collecte sélective municipale, le programme prévoit le financement de deux bacs roulants par établissement. Dans les autres cas, un financement forfaitaire est accordé pour l'implantation d'un service de récupération par un entrepreneur privé. Une concertation active a été installée avec les acteurs incontournables impliqués dans la réussite d'un projet d'une telle envergure. Les associations de restaurateurs (Association des restaurateurs du Québec, Conseil des chaînes de restaurants du Québec), d'hôteliers (Association des hôteliers du Québec), de bars (Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec), les entrepreneurs de collecte (Conseil des entrepreneurs en services environnementaux) sont étroitement associés aux travaux de la Table depuis la conception des programmes jusqu'à la mise en œuvre, les communications et le suivi des résultats.

Le financement des programmes de la Table par les membres est conditionnel au maintien des obligations actuelles de responsabilité financière de l'industrie en matière de gestion des matières résiduelles. Si de nouvelles obligations financières, qu'elles soient législatives, réglementaires, administratives ou autre, devaient survenir, les montants impliqués par ces nouvelles obligations pourraient alors être déduits du montant de l'engagement.





## 1. CADRE DE RÉFÉRENCE

Notre intervention dans le cadre de la consultation de la Commission des transports et de l'environnement sur la gestion des matières résiduelles au Québec portera spécifiquement sur le sujet de la récupération des contenants de boisson à remplissage unique (section 4.2.2 du document de consultation)

Compte tenu de l'importance relative accordée au potentiel d'élargissement du système de consigne dans les pistes de réflexion soumises aux intervenants, nous jugeons important de bien situer la collecte collective en terme de performance absolue, d'évolution et de potentiel de retombées en regard des objectifs de la Politique.

### 1.1 La collecte sélective à domicile

La collecte sélective est un moyen simple, pratique et efficace à tous points de vue pour la récupération des matières recyclables.

Simple car le citoyen dépose dans un seul contenant de récupération, séparé ou non, tous ses journaux, boîtes de céréales ou de biscuits, bouteilles de vin et pots de cornichons ou encore boîtes de jus de fruits ou de fruits tranchés.

Pratique car chaque semaine ou aux deux semaines, un camion de récupération s'arrête devant la porte de chacun des immeubles résidentiels pour y cueillir les matières recyclables des citoyens et les transporter vers un des 35 centres de tri de la province.

Efficace sur le plan opérationnel et environnemental car il est difficile d'optimiser davantage un circuit de transport. La distance à parcourir entre chaque point de collecte est la plus courte qui soit (chaque ménage) et la quantité collectée est la plus grande possible (toutes les matières dans le même camion).





Efficace aussi sur le plan financier pour le citoyen car il obtient ce service pour un montant de quelques 25 à 40\$ PAR AN PAR FOYER! Cet aspect est d'ailleurs difficile à cerner pour le contribuable car ce petit montant est souvent noyé dans un compte de taxes de plusieurs milliers de dollars.

Le système est non seulement simple, pratique et efficace, il est également évolutif. En effet, quelque soit la mode du jour, les changements dans l'offre de produits, les transformations dans les emballages, toutes les matières se retrouveront, à la fin de la semaine, en bordure de rue dans le bac du citoyen.

La performance de la collecte sélective municipale des matières recyclables a fait des progrès considérables au cours des dix dernières années. D'après le plus récent Bilan publié par RECYC-QUÉBEC<sup>1</sup>, **les quantités de matières récupérées et valorisées par le biais de la collecte sélective municipale sont passées de 261 000 en 1996 à 530 000 tonnes en 2006**, pour un taux global de récupération de 48% pour ce secteur POUR L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2006. Ces données sont collectées par sondage auprès des différents opérateurs (récupérateurs, exploitants de centre de tri, etc).

Par ailleurs, tel que relaté dans le document de consultation préparé par la CTE, une étude de caractérisation a permis de raffiner davantage ces données pour les présenter par type de produit (page 23). Ainsi, **en ce qui a trait spécifiquement aux contenants de boissons à remplissage unique, nous constatons un taux global de récupération de 67% à domicile en 2006. Cette performance ne tient pas compte des contenants consignés placés dans les bacs de récupération, récupérés par la collecte sélective et acheminés aux centres de tri.**

<sup>1</sup> RECYC-QUÉBEC. Novembre 2007. *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec*.  
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Bilan2006.pdf> page 20





Les performances déjà appréciables de la collecte sélective, issues de données collectées pendant l'année 2006, ne peuvent que s'améliorer. En effet, au cours des trois ou quatre dernières années, les municipalités du Québec ont effectué un virage majeur en passant du petit bac de 64 litres au bac roulant de 360 litres. Dans la majorité des cas, ce transfert a généré un effet immédiat et très important sur le rendement. En effet, des hausses considérables ont été enregistrées suite à l'implantation des bacs roulants. Et ce mouvement n'est pas terminé<sup>2</sup>. Tout au long de 2007 et dans les projets de plusieurs municipalités pour 2008, des dizaines de milliers de bacs roulants font leur apparition dans les quartiers. L'effet sur la performance de la collecte sélective de tous ces investissements n'est pas encore mesuré.

**Dans le domaine de la récupération des matières recyclables à domicile, nous avons donc en place un système simple, pratique, efficace sur les plans opérationnel, environnemental et économique et performant. En 2007, 97% de la population du Québec est desservi par une collecte sélective porte-à-porte des matières recyclables. Et de plus en plus, les équipements fournis aux citoyens sont mieux adaptés aux besoins et aux quantités de matières recyclables à récupérer.**

<sup>2</sup> Voir notamment : Le Soleil du 28 janvier 2008. *Les gros bacs, ça roule!* qui relate des augmentations de 50% et 45% respectivement dans les arrondissements Haute-Saint-Charles et Les Rivières de la Ville de Québec <http://www.cyberpresse.ca/article/20080128/CPSOLEIL/80127142/6907/CPSOLEIL> ou La Presse du 31 octobre 2007. *Recyclage, les bacs roulants populaires à Longueuil*. « La Ville de Longueuil a annoncé hier avoir augmenté de 80% le taux de recyclage des matières résiduelles des particuliers et des entreprises dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil grâce à l'introduction des bacs roulants de 240 et 360 litres » <http://www.cyberpresse.ca/article/20071031/CPENVIRONNEMENT/710310502/6108/CPENVIRONNEMENT> ou dans l'édition du 14 décembre 2007 de Vision Durable. *Matières résiduelles. Collecter mieux*. « Québec, Laval, Gatineau, Longueuil, Sherbrooke, Saguenay. Toutes ces municipalités ont décidé de troquer les bacs de 64 litres contre les gros bacs roulants de 360 litres ». <http://www.visiondurable.com/article-167792-Matieres-residuelles-Collecter-mieux.html>



En conséquence, en réponse aux pistes de réflexion proposées dans le document de consultation (page 24), nous sommes convaincus que non seulement le système de consignation ne devrait pas être élargi à d'autres types de produits mais qu'au contraire, tous les efforts, toutes les ressources devraient être canalisés dans le système de collecte sélective afin d'en optimiser le rendement. Ce système mérite d'être renforcé et non affaibli. Qu'il s'agisse des 7 000 tonnes annuelles de bouteilles d'eau en plastique ou des quelques 600 000 tonnes de papiers/cartons à récupérer, le système inclusif, simple et pratique de collecte sélective offre définitivement aux citoyens du Québec le meilleur potentiel de rendement au meilleur coût possible..

## 1.2 La collecte sélective hors foyer

La collecte sélective municipale a reçu un formidable coup de pouce dès l'adoption de la première Politique de gestion des déchets en 1989, avec le financement des premiers bacs de récupération par Collecte sélective Québec. Cet organisme à but non lucratif avait pour mission de promouvoir l'implantation de la collecte sélective tout en aidant financièrement les municipalités. C'est ainsi que sur une période de 18 années, Collecte sélective Québec aura versé plus de 30 000 000 \$ à 950 municipalités, à même les contributions volontaires des entreprises membres. Le même principe a conduit à la constitution de la Table pour la récupération hors foyer.

Depuis quelques années, le phénomène de consommation hors domicile s'est accentué. Le citoyen interpellé à poser à la maison un geste pour la protection de son environnement, réclame maintenant de pouvoir le faire dans toutes ses sphères d'activité. Les québécoises et les québécois s'attendent à pouvoir récupérer sur leurs lieux de travail, dans la pratique de leurs loisirs et au cours leurs déplacements.



Ce besoin est d'autant plus pertinent qu'on enregistre une augmentation régulière de la consommation hors foyer depuis les dernières décennies, mouvement qui s'est accentué ces dernières années.

Par ailleurs, les récupérateurs sont davantage intéressés à collecter les matières recyclables générées par le secteur des institutions, du commerce de détail et des édifices à bureaux en général, car certaines catégories de papier et de carton sont faciles à manipuler et ont une bonne valeur de revente relative. Par contre, le secteur de la restauration, des bars et de l'hôtellerie se voit peu sollicité pour la récupération des matières recyclables qu'il génère car la proportion de plastique, de verre et de métal qui s'y retrouve est beaucoup plus importante que dans d'autres secteurs où les fibres (papier et carton) représentent la plus grande partie.

Les gestionnaires de ces établissements se heurtent à la problématique que les circuits de collecte pour récupérer l'ensemble de ces matières sont inexistantes ou très peu structurés et que les coûts sont très élevés le cas échéant.

Ce qui est bon pour le citoyen à la maison, l'est tout autant pour le gestionnaire d'un hôtel, d'un bar ou d'un restaurant. Concrètement, dans ces établissements, il est tout aussi important de récupérer la grosse boîte métallique de tomates en dés, la canette de jus de légumes en aluminium, la bouteille d'eau minérale en verre que les bouteilles de vin. Un système optimal doit donc prévoir la récupération simple, pratique et efficace de toutes ces matières.

En 2006, la Table de concertation pour la récupération des contenants à remplissage unique non consignés (à l'origine de la Table d'aujourd'hui) a réalisé cinq projets pilotes pour évaluer les performances potentielles de la collecte sélective, notamment en aires publiques et dans les restaurants, bars et hôtels (résumé des résultats en annexe 3).





Les constats généraux étaient les suivants :

- Dans tous les lieux étudiés, tant publics que privés, le potentiel de récupération est important. Par exemple, en bordure de rue, 85% du poids des contenants de récupération à 3 sections et 44% du poids des poubelles à proximité sont des matières recyclables
- Dans tous les lieux étudiés, les taux de récupération des contenants sont élevés, dépassant, dans bien des cas, les objectifs de la Politique.
- Dans les lieux publics :
  - o la proportion de contenants par rapport à l'ensemble des matières recyclables est faible; la récupération des fibres représente par conséquent un défi puisqu'elles constituent la très grande majorité des matières potentiellement recyclables;
  - o lorsque des installations sont présentes, elles sont fortement utilisées;
  - o lorsqu'il n'y a pas d'installations présentes ou à proximité, les usagers vont jeter les matières recyclables dans les poubelles plutôt que de les rapporter ou d'attendre de rencontrer un équipement adéquat;
  - o lorsque la signalisation est adéquate, les matières recyclables sont déposées de la bonne façon dans les équipements.
- Dans les lieux privés, où le potentiel de récupération peut être évalué précisément, la sensibilisation du personnel et la facilité des opérations de collecte sont les principaux facteurs de succès.

**Concrètement, les résultats de ces projets démontrent que la collecte sélective, lorsqu'elle est implantée minutieusement hors foyer, est efficace et permet de rencontrer les objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.**





## 2. RECOMMANDATIONS ET ATTENTES

### 2.1 Une stabilité législative jusqu'en 2011

Les différentes mesures financières législatives prévues dans la Politique 1998-2008 et qui devaient soutenir la mise en œuvre des actions pour l'atteinte des objectifs ont tardé à être adoptées.

Entres autres, le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* prévoit le remboursement d'un maximum de 50% du coût net encouru par les municipalités pour la collecte sélective. Entré en vigueur en mars 2005, le premier versement aux municipalités en vertu de ce nouveau règlement est survenu en septembre 2007. Depuis lors, 54 millions de dollars ont été versés par l'industrie à RECYC-QUÉBEC qui en a déjà redistribué 47 millions aux municipalités pour les années de référence 2005 et 2006.<sup>3</sup>

Également, suite à une entente découlant du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, le gouvernement redistribue aux municipalités 85% du montant total de redevances payées par tous les usagers des lieux d'élimination<sup>4</sup> (municipaux mais également industriels, commerciaux et institutionnels). Les premiers versements en vertu de ce règlement, entré en vigueur en juin 2006 ont été réalisés en décembre 2006. Par le biais des trois premiers versements (décembre 2006, juin 2007 et décembre 2007) le gouvernement a versé 71,4 millions de dollars aux municipalités dans la dernière année.

<sup>3</sup> RECYC-QUÉBEC. 17 janvier 2008. Communiqué de presse. *Compensation pour les services de collecte sélective : 47 M \$ versés à ce jour aux organismes municipaux.*

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/Nouvelles.asp?id=467>

<sup>4</sup> MDDEP. 22 janvier 2008. Communiqué de presse *Redevances sur les matières résiduelles - QUÉBEC REDISTRIBUE PRES DE 31 M\$ AUX MUNICIPALITES.*

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Janvier2008/22/c3183.html>





Le vérificateur général du Québec, dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2006<sup>5</sup>, a soulevé que :

- 5.126 À part le règlement portant sur les peintures, les autres ont été mis en vigueur plus de six ans après l'élaboration du plan d'action.** La mise en place d'une réglementation comporte des contraintes qui peuvent expliquer ces délais. L'établissement d'un échéancier réaliste dès le départ aurait permis de bien cerner les risques liés à la réalisation de chacune des actions et, ainsi, de mieux évaluer la capacité d'atteindre les objectifs.
- 5.127 À titre d'exemple, le règlement se rapportant à l'enfouissement et à l'incinération, celui relatif aux redevances exigibles pour l'élimination ainsi que celui sur la compensation pour les services municipaux ont un impact considérable sur la capacité des municipalités à gérer le dossier des matières résiduelles.** Pourtant, les municipalités ont dû déposer leur PGMR avant de connaître la teneur exacte des règlements, ce qui peut influencer grandement sur la faisabilité de ces plans.

C'est donc en 2007 que les retombées de ces montants considérables retournés aux municipalités se feront sentir. Et c'est dans un futur Bilan 2008, que nous pourrons en mesurer pleinement les effets. Il est donc important de permettre une analyse rigoureuse de ces effets, en ne modifiant pas la législation entourant les matières recyclables pendant au moins trois ans.

Cette recommandation implique notamment de ne pas ajouter de produits à la liste des produits assujettis à une consigne.

Par ailleurs, rappelons que le financement des programmes de la Table pour la récupération hors foyer par ses membres est conditionnel à cette stabilité réglementaire.

<sup>5</sup> Vérificateur général du Québec. Décembre 2006. *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006 Tome II*. [http://www.vgq.gouv.qc.ca/publications/Rapp\\_2006\\_2/Rapport/Index.htm](http://www.vgq.gouv.qc.ca/publications/Rapp_2006_2/Rapport/Index.htm)





## 2.2 Des données de référence fiables et à jour

**5.152** Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique, les données doivent être particulièrement fiables puisque des choix de gestion cruciaux sont faits en fonction des résultats obtenus. Au cours des dernières années, la fiabilité et la précision de l'information fournie à l'intérieur des bilans ont soulevé des interrogations.

**5.155** Enfin, l'utilisation de la notion de «potentiel de valorisation» peut également avoir une incidence sur la fiabilité des données et la facilité à interpréter celles-ci. Le potentiel de valorisation est calculé en fonction de la capacité de l'industrie à valoriser une catégorie de matières. Actuellement, RECYC-QUÉBEC emploie des taux de valorisation qui remontent à plusieurs années et qui ne sont plus nécessairement le reflet de la réalité. Il faut noter qu'en Ontario, on n'utilise pas une telle notion; on privilégie plutôt l'utilisation d'un ratio portant sur le volume total de matières générées.

**5.157** Afin que les décideurs puissent faire une appréciation juste et objective de l'efficacité de la politique, il est important de rehausser la qualité des informations contenues dans le bilan. Différentes mesures peuvent être prises à cet égard, notamment une plus grande sensibilisation des répondants, une amélioration des outils de mesure ou un renforcement des contrôles appliqués sur les données recueillies. **En outre, il faut bien expliquer les limites de l'information rendue disponible.**

Nous appuyons totalement ces constats du Vérificateur général du Québec<sup>6</sup>. Malgré des progrès significatifs dans la production de données de référence en 2007, beaucoup reste encore à faire.

Tant les décideurs que les citoyens, les journalistes et les intervenants intéressés par un sujet, méritent d'avoir à leur disposition des données fiables, à jour et complètes pour réaliser leur réflexion et dans certains cas, prendre position.

<sup>6</sup> *ibid*





À titre d'exemple, à la page 13 du document de consultation, sous *Définition des principes et exemples d'application* il est écrit que :

**Consigne privée**

*Le système de consigne contribue de façon significative au principe du réemploi. Ce système consiste à ajouter une valeur à un bien vendu dans un contenant et à rembourser une somme au moment du retour du contenant vide. La consigne privée qui touche les contenants de verre à remplissage multiple (CRM), la bière et **les boissons gazeuse**, générerait un taux de récupération très élevé (98 %).*

Tel que libellé, ce paragraphe laisse entendre que le taux de récupération de la consigne est de 98%. Or, il s'agit du taux de récupération pour les seuls contenants de bière à remplissage multiple. À la lecture de ce texte, plusieurs citoyens ou intervenants non spécialisés dans les opérations de ces systèmes n'auront pas les bons repères pour élaborer leurs suggestions et commentaires.

De plus, les questions soumises au public par le biais du de la première version du questionnaire en ligne illustrent bien l'importance de cet aspect. À la question 6, le préambule tel qu'il était posé, était susceptible d'attirer un taux de réponse frôlant le 100% sous « Entièrement d'accord »

*Le taux de récupération des contenants de boisson à remplissage unique consignés (canettes de bière et de boisson gazeuse), qui était de 75 % en 2000, a tendance à fléchir (70 % en 2007). Celui des contenants non consignés variait de 9 % (eau de source et gazéifiée, jus, lait) à 49 % (vin et spiritueux) en 2004*

Encore une fois, à partir de ces données, comment ne pas être tenté de supporter la consigne? Or, ces données étaient d'une part erronées et d'autre part, pas à jour. Erronées car elles ne sont supportées par aucune étude et sont plutôt basées sur des estimés extrapolés. Désuètes à partir du moment où l'*Étude de caractérisation 2006-2007* présentant les données rigoureusement collectées et compilées par produit a été rendue publique en novembre 2007. L'étude ne couvre que le secteur résidentiel mais ce sont tout de même les seules données fiables disponibles à ce jour. Il n'existe en effet aucune donnée en ce qui a trait au taux de récupération des contenants consommés hors foyer.





Le préambule de cette question du formulaire en ligne a été révisé. Toutefois, un lien mène directement au document de consultation à la page 22 où se trouvent les données de référence plus détaillées. Dans le document, le Tableau 4 est resté inchangé, malgré qu'une révision ait été transmise aux groupes invités à être entendus.

Toutefois, même révisé, le Tableau 4 présente encore des problèmes sérieux. D'une part, aucune source ni méthodologie n'est indiquée. Or, il n'y a eu ni bilan, ni étude de caractérisation réalisés en 2005. Dès lors, on peut se demander quelles sont les références, équations, extrapolations et estimés à la base des données de ce Tableau 4 révisé. Mais de plus, le tableau présente des données EN UNITÉS plutôt QU'EN POIDS. Pourtant, bilan après bilan, l'évolution des résultats en regard des objectifs de la Politique sont calculés selon le poids des matières récupérées et générées<sup>7</sup>. Cette nuance est extrêmement importante. À titre d'exemple, il tombe sous le sens que 100 millions de bouteilles de vin en verre, récupérées à 74%, n'ont pas la même valeur relative que 100 millions de sacs de lait de plastique, quelque soit le pourcentage de leur récupération effective. Sur ce dernier point, à la lecture du tableau, on peut d'ailleurs se questionner sur l'effet de cette donnée sur les contenants de lait et de jus, qui présente une moyenne plutôt basse, mais pour laquelle nous n'avons aucune idée des composantes de l'équation.

Nous considérons qu'il est dans l'intérêt de tous les intervenants impliqués ou intéressés par la gestion des matières résiduelles que la recommandation du Vérificateur général soit rapidement suivie. Un système de gestion de l'information efficace est essentiel à la prise de décision éclairée. Nous sommes prêts à contribuer dès maintenant à la mise en place d'un système permettant de **collecter, colliger, traiter, présenter et diffuser** l'information qui soit rigoureux, efficace et utile.

<sup>7</sup> À l'exception des contenants consignés pour lesquels un objectif est fixé à 80% de récupération en nombre de contenants, car ils sont comptabilisés à l'unité.





### 2.3 Collaboration à l'élaboration du projet de politique 2009-2019

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* arrive à terme. Par la présente démarche de consultation, les membres de la Commission des transports et de l'environnement *souhaitent que le rapport qu'ils entendent déposer avant l'été 2008 constitue une des pièces maîtresses d'une nouvelle politique* de gestion des matières résiduelles au Québec (document de consultation, mot du président et du vice-président de la Commission).

Les membres de la Table pour la récupération hors foyer souhaitent, pour leur part, être interpellés à nouveau dès qu'un projet de future politique sera élaboré, afin d'y apporter leur contribution constructive. Les membres de la Table sont des acteurs de premier plan, tant aux plans financiers et opérationnels, ainsi qu'à la conception et à la mise en marché des produits visés par les différentes mesures d'une Politique sur la gestion des matières résiduelles. Il est dans l'intérêt de tous que le fruit de leurs expériences et connaissances soit utilisé au meilleur escient.





## CONCLUSION

Les données utilisées pour évaluer les options de récupération des contenants de boissons à remplissage unique non consignés mettent souvent en opposition des taux de récupération extraordinaires avec le système de consignation et modestes avec celui de collecte sélective.

Or, dans les faits, la collecte sélective est de loin le système le plus simple, pratique, efficace sur les plans opérationnel, environnemental et financier, et **ELLE PERFORME BIEN!** C'est le système qui présente le potentiel de retombées à court terme le plus important en terme de quantités de matières recyclables récupérées. Et c'est sur la base des quantités que se mesure l'atteinte des objectifs de la Politique.

Des investissements considérables ont été réalisés dans toutes les villes et régions du Québec pour fournir aux citoyens des bacs aux dimensions adéquates. Ainsi, en remplacement du petit bac ouvert de 64 litres, c'est maintenant le bac roulant de 360 litres qui est à l'honneur. Les données issues de ce changement laissent présager des augmentations de rendement très importantes (rapports internes des municipalités, caractérisation). Toutefois, à l'échelle du Québec, la pleine mesure de ces investissements n'a toujours pas été calculée et présentée.

Les citoyens se déplacent de plus en plus et consomment hors foyer. Dans ces lieux, c'est trop souvent en l'absence d'équipements de récupération disponibles que les citoyens se résignent à jeter leurs contenants et emballages à la poubelle. Or, lorsque **la collecte sélective est implantée minutieusement hors foyer, lorsque des installations de récupération sont présentes, le système est efficace et permet de rencontrer les objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.***





Les membres de la Table souhaitent poursuivre leurs efforts et se consacrer à l'optimisation des performances de récupération de toutes les matières recyclables consommées hors foyer par le biais de la collecte sélective. Pour y arriver, ils recommandent :

1. De ne pas modifier le cadre législatif actuel concernant les matières recyclables, puisque plusieurs mesures aux impacts et retombées très importants ont été adoptées ou sont entrées en vigueur récemment. Cette recommandation implique notamment de ne pas ajouter de produits à la liste des produits assujettis à une consigne. Cette stabilité est une condition aux engagements des membres de la Table.
2. De mettre en place un système de gestion de l'information produisant des données de référence fiables et à jour.

Enfin, par cette initiative de consultation, les membres de la Commission des transports et de l'environnement *souhaitent que le rapport qu'ils entendent déposer avant l'été 2008 constitue une des pièces maîtresses d'une nouvelle politique* de gestion des matières résiduelles au Québec (document de consultation, mot du président et du vice-président de la Commission)

Les membres de la Table pour la récupération hors foyer, pour leur part, sont résolument engagés dans la réussite de leurs projets. Ils encouragent le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs à utiliser au meilleur escient le fruit de leurs expériences et connaissances. En tant qu'acteurs de premier plan, les membres de la Table souhaitent donc être mis à contribution tout au long du processus d'élaboration de cette nouvelle Politique.





**Les membres de la Table et leur contribution**

<b>Membres ambassadeurs</b>		
	La Société des alcools du Québec	625 000\$ par an pendant 3 ans
	Éco Entreprises Québec	300 000\$ par an pendant 3 ans
	RECYC-QUÉBEC	300 000\$ par an pendant 3 ans
	Association de l'aluminium du Canada	100 000\$ par an pendant 3 ans
	Association des distillateurs / Spiritueux Canada	100 000\$ par an pendant 3 ans
	Les Eaux Danone Naya inc.	100 000\$ par an pendant 3 ans
	Nestlé Waters Canada	100 000\$ par an pendant 3 ans
	Recyclemédiás	100 000\$ par an pendant 3 ans (en gratuité médias)
<b>Membres Réguliers</b>		
	Association des viculteurs négociants du Québec	50 000\$ par an pendant 3 ans
	Provigo, membre du groupe Loblaw	50 000\$ par an pendant 3 ans
	Boissons Gazeuses Environnement	50 000\$ par an pendant 1 an
<b>Membre associé</b>		
	Boissons rafraîchissantes	25 000\$ par an pendant 2 ans
<b>Contributeur non membre</b>		
	Collecte sélective Québec	350 000\$ pour une année seulement



## RÉSUMÉ DES TROIS VOLETS DU PROGRAMME

<b>Volet I</b> <b>Financement des équipements de récupération pour aires publiques municipales</b>	
<b>Description du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Programme d'aide financière à l'achat d'équipement pour la récupération en aires publiques municipales</u></b></li><li>• <b><u>Aide financière dirigée aux MRC et municipalités hors MRC</u></b> (les municipalités locales et les MRC doivent planifier ensemble les besoins à l'échelle de leur territoire)</li><li>• Lieux d'installation des équipements : aires publiques intérieures (arénas, centres de loisirs, etc.) et extérieures (rues, parcs, pistes cyclables, abribus, stationnements incitatifs, etc.)</li><li>• Les événements ponctuels ne sont pas admis</li></ul>
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Récupération de toutes les matières recyclables</u></b> (plastique, verre, métal et fibres)</li><li>• Fréquence de collecte égale à celle des déchets</li><li>• Capacité minimale des équipements de 40 litres par section lorsqu'il y a trois sections (déchets / fibres / plastique, verre et métal) ou de 60 litres par section lorsque deux sections (déchets / matières recyclables) ou une seule section (matières recyclables)</li><li>• Garantie minimale d'un an sur les équipements</li><li>• Service assuré par la municipalité pour un minimum de trois ans</li></ul>
<b>Modalités et montant de l'aide financière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Remboursement du coût d'achat d'équipements</u></b> de collecte des matières recyclables en aires publiques, <b><u>jusqu'à concurrence de 750\$ par équipement</u></b></li><li>• Le financement total à l'organisme demandeur ne dépassera pas un <b><u>plafond, calculé au prorata de la population de la MRC ou de la municipalité hors MRC et correspondant à 0,50\$ par habitant</u></b> (le plafond est calculé pour toute la durée du programme. Si une première demande n'atteint pas le maximum du plafond, un organisme municipal pourra soumettre jusqu'à trois demandes de financement pour la durée du programme, soit une par année. Les demandes sont acceptées jusqu'à épuisement du fonds)</li></ul>
<b>Signalisation et affichage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La signalisation apposée sur les équipements devra être approuvée par la Table (pictogrammes et couleurs). La Table fournira les étiquettes de signalisation pour les équipements qui auront été choisis dans son répertoire d'équipements conformes</li><li>• Des étiquettes à l'effigie du logo de la Table seront fournies et devront obligatoirement être apposées sur tout équipement financé dans le cadre du programme</li></ul>
<b>NOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un répertoire des équipements conformes aux critères du programme est mis à la disposition des demandeurs*</li></ul> <p>* La Table se dégage de toutes responsabilités quand aux défauts, bris, ou tout autre problème des équipements choisis.</p>



<b>Volet II</b> <b>Financement de bacs roulants pour l'intégration des hôtels, bars et restaurants à la collecte sélective municipale</b>	
<b>Description du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* <b><u>Programme d'aide financière pour l'achat de bacs roulants de 360 litres pour la récupération dans les hôtels, bars et restaurants</u></b></li><li>* <b><u>Aide financière dirigée aux MRC et municipalités hors MRC</u></b> (les municipalités locales et les MRC doivent planifier ensemble les besoins à l'échelle de leur territoire)</li><li>* <b><u>Commerces visés</u></b> : hôtels, bars et restaurants dont la localisation et les quantités de matières recyclables permettent l'intégration au service de collecte sélective municipal</li><li>* Sont exclus du programme tous les commerces qui ne sont pas un hôtel, un bar ou un restaurant ou qui ont déjà un service de collecte de toutes matières recyclables</li></ul>
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* <b><u>Récupération de toutes les matières recyclables</u></b> (plastique, verre, métal et fibres)</li><li>* L'établissement desservi doit être intégré à la collecte sélective municipale</li></ul>
<b>Modalités et montant de l'aide financière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* <b><u>Remboursement du coût d'achat des bacs roulants de 360 litres jusqu'à concurrence de 75 \$ / bac et de deux bacs par établissement</u></b></li><li>* Présentation d'une liste des noms et adresses des établissements à desservir</li><li>* Maximum de 150 établissements par municipalité ou arrondissement pour la première année du programme</li></ul>
<b>Signalisation et affichage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>* La signalisation apposée sur les équipements devra respecter les critères de couleur et de pictogrammes de la Table (voir aussi la fiche technique téléchargeable présentant les matières récupérables)</li><li>* Des étiquettes à l'effigie du logo de la Table seront fournies et devront obligatoirement être apposées sur chacun des bacs roulants financé dans le cadre du programme</li></ul>



<b>Volet III</b> <b>Financement de l'implantation de la collecte des matières recyclables auprès des hôtels, bars et restaurants par des entrepreneurs</b>	
<b>Description du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☼ <b><u>Programme d'aide financière pour l'implantation de la collecte sélective des matières recyclables au sein d'établissements</u></b> dont la localisation et/ou les quantités de matières recyclables produites ne permettent pas l'intégration au circuit de la collecte sélective municipale</li><li>☼ <b><u>Aide financière dirigée aux entrepreneurs en collecte sélective, mais dont une partie représentant 80% bénéficiera directement aux gestionnaires d'établissement</u></b></li><li>☼ <b><u>Commerces visés</u></b> : hôtels, bars et restaurants ne pouvant être intégrés au service de collecte sélective municipal</li><li>☼ Sont exclus du programme tous les commerces qui ne sont pas un hôtel, un bar ou un restaurant ainsi que les grandes installations (ex. centre de congrès, etc.)</li></ul>
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☼ Les entrepreneurs doivent obtenir une attestation de la Table pour présenter une demande. Les conditions pour une attestation :<ul style="list-style-type: none"><li>• être en activité depuis au minimum trois ans</li><li>• avoir une place d'affaires au Québec</li><li>• avoir les équipements et les ententes pour récupérer et traiter toutes les matières recyclables</li></ul></li><li>☼ <b><u>Toutes les matières recyclables</u></b> (plastique, verre, métal et fibres) doivent être récupérées</li><li>☼ L'établissement doit générer 75 m<sup>3</sup> ou 98 v<sup>3</sup> de matières recyclables par année</li></ul>
<b>Modalités et montant de l'aide financière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☼ Présentation d'un contrat signé d'une durée minimale de trois ans, décrivant les équipements ainsi que les détails du service de collecte</li><li>☼ Versement à l'entrepreneur d'un montant forfaitaire de 1 000 \$ dont 800 \$ devront être déduits du montant du contrat dès la première année</li></ul>
<b>Signalisation et affichage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>☼ Une fiche technique sous forme d'affiche présentant les matières récupérables sera remise à l'établissement par l'entrepreneur</li></ul>



**Résultats des projets réalisés en 2006 par la Table de concertation pour la récupération des contenants à remplissage unique non consignés**

Projet	Principaux paramètres	Résultats
<p><b>i</b> <b>Bordure de rue</b> <b>Arrondissement Ville-Marie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système déjà en place dans arrondissement Ville-Marie</li> <li>• 124 boîtes Écho-Héritage avec trois ouvertures : Fibres, Contenants, Déchets</li> <li>• Contenants fournis par fabricant, collecte déchets par la ville, collecte des recyclables en sous-traitance avec OSBL</li> </ul>	<p><b>Potentiel (fibres et contenants):</b> 85% du poids des 3 sections des boîtes Écho-Héritage et 44% du poids des poubelles à proximité sont des matières recyclables</p> <p><b>Rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 à 800 kg par an par contenant dans les conditions actuelles</li> <li>• Jusqu'à 1,5 t.m. de fibres et contenants par an si optimisé</li> </ul> <p><b>Commentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fréquence de collecte (1/semaine) n'est pas ajustée au besoin. Les boîtes débordent et les matières recyclables se retrouvent à la poubelle</li> <li>• La signalisation est inadéquate (étiquettes arrachées, texte plutôt que pictogrammes et erreurs dans les descriptions de matières permises), des objets sont jetés à la poubelle plutôt que dans les sections appropriées.</li> </ul>
<p><b>ii</b> <b>Terminus métropolitains</b> <b>AMT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 sites</li> <li>• 2 îlots de récupération par sites (contenants / fibres / ordures)</li> <li>• Site de Côte-Vertu – îlots à l'extérieur</li> <li>• Site de Longueuil – îlots à l'intérieur</li> <li>• Collecte et entretien par entrepreneurs privés (un pour les recyclable et un pour les ordures)</li> </ul>	<p><b>Potentiel (contenants) :</b> Côte-Vertu : 2,3 t.m. (34 000 unités) / an – Longueuil : 3,7 t.m. (63 500 unités) / an</p> <p><b>Rendement :</b> Côte-Vertu : Récupération de 32% des contenants générés Longueuil : Récupération de 76% des contenants générés.</p> <p><b>Commentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le terminus de la station Côte-Vertu est situé dans un arrondissement desservant moins de 50% des ménages (Saint-Laurent)</li> <li>• L'écart entre les résultats des deux sites étudiés démontre qu'il serait efficace d'évaluer les caractéristiques du milieu pour cibler le meilleur emplacement de récupération.</li> <li>• Le projet démontre un potentiel important pour la récupération des contenants. Sur le site de Longueuil, la performance enregistrée frôle les objectifs de <i>La Politique</i> pour le secteur des ICI et dépasse le taux de récupération des contenants à remplissage unique consignés, malgré le fait que ce système soit installé sur des aires publiques et par conséquent, non contrôlé.</li> </ul>



<p><b>III</b> <b>Centre commercial</b>  <b>Promenades Outaouais</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 centre commercial d'envergure moyenne (164 boutiques)</li> <li>• 9 îlots de récupération (contenants seulement) dans l'aire de restauration (suivi auprès de 2 îlots)</li> <li>• 8 bacs de récupération (contenants seulement) à côté de poubelles dans les allées de l'aire publique (suivi auprès des huit contenants)</li> <li>• Collecte et entretien quotidiens par le personnel du centre commercial</li> <li>• Récupération par entrepreneur privé</li> </ul>	<p><b>Potentiel (contenants) :</b> 6 t.m. (ou 122 000 unités) / an</p> <p><b>Rendement :</b> Taux de récupération moyen de 78% pour l'ensemble du centre commercial, là où des installations de récupération sont en place.</p> <p><b>Commentaire :</b> Les performances enregistrées durant la période d'évaluation du projet (taux de récupération moyen de 78 %) permettent d'envisager avantageusement l'élargissement à tous les centres commerciaux du Québec.</p>
<p><b>IV</b> <b>Restaurants de type familial</b>  <b>Pacini</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 restaurants</li> <li>• 4 bacs de 360 litres / restaurant</li> <li>• Collecte et entretien par entrepreneur privé</li> </ul>	<p><b>Potentiel (contenants de verre seulement):</b> De 2 à 2,5 t.m. (ou de 4 000 à 5 000 unités) / restaurant/ an</p> <p><b>Rendement :</b> Dès que les dirigeants sont engagés, que les employés sont informés et formés et qu'ils acceptent de participer et que le système est mis en place, 100 % des contenants peuvent être récupérés,</p> <p><b>Commentaires :</b> Les quantités concernées sont importantes tant en poids qu'en unités. Il est donc tout à fait recommandé d'implanter des systèmes dans ce type de commerces.</p>
<p><b>V</b> <b>Commerces ayant pignon sur rue</b>  <b>Ville de Beloeil</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 clients (commerces et institutions variés) ayant adhéré au projet</li> <li>• Service de collecte hebdomadaire en bordure de rue à l'aide de bacs roulants de 360 litres.</li> <li>• Collecte par un entrepreneur privé.</li> <li>• Service à la clientèle par l'entrepreneur de collecte.</li> </ul>	<p><b>Potentiel :</b> Difficile à évaluer. Secteur trop vaste.</p> <p><b>Rendement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'adhésion au service de 50% des commerces et institutions invités à participer.</li> <li>• Dès que l'engagement de participer est pris, 100 % des contenants peuvent aisément être récupérés</li> </ul> <p><b>Commentaires :</b> Le projet a permis de vérifier qu'une offre standardisée de fournir des bacs roulants de 360 litres et un service de collecte hebdomadaire en bordure de rue répond aux besoins de la très grande majorité des établissements.</p>

Voir étude complète sur [http://www.gaia-environnement.com/pdf/GAIA-Rapport\\_final-Fr.pdf](http://www.gaia-environnement.com/pdf/GAIA-Rapport_final-Fr.pdf)